



Décision n°:  
GB/ASM/AG/2024/74

Convention de partenariat  
avec l'association Festival  
théâtral de Coye-la-Forêt  
Senlis fait son théâtre 2024

## DECISION

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, portant sur la délégation consentie par le Conseil Municipal à Madame le Maire en vertu des articles L 2122-21, L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Christine Robert, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire délégué aux Affaires Culturelles et à la Communication, n°221 en date du 30 septembre 2020,

Considérant la nécessité de passer des conventions et contrats dans le cadre de la programmation 2024 du festival « Senlis fait son théâtre »,

## DECISIONS :

**Article 1 :** la passation d'une convention de partenariat avec l'association Festival théâtral de Coye-la-Forêt, représentée par Laurent DOMINGOS, son président, sise 44, rue de l'Orée des Bois – 60580 Coye-la-Forêt, pour la diffusion d'informations dans le cadre de leurs supports de communication respectifs, lors l'édition 2024 de « Senlis fait son Théâtre ».

**Article 2 :** Cette convention est passée à titre gracieux.

**Article 3 :** L'ampliation de la présente décision sera adressée

- Monsieur le Sous-Préfet de Senlis,
- L'intéressé qui dispose d'un délai de deux mois à compter de la présente notification, pour saisir le Tribunal Administratif par courrier 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, ou par l'application informatique télérecours citoyen accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- Et annexée au dossier.

Fait à Senlis, le

1 8 MARS 2024



**Marie-Christine ROBERT**

1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Affaires Culturelles  
et à la Communication

Cette décision a été,  
Reçue en Ss-Préfecture le :  
Notifiée à l'intéressé le :  
Publiée sur le site internet de la collectivité le :

1 8 MARS 2024

1 8 MARS 2024

1 8 MARS 2024